

# UNIS POUR AGIR ET PRÉSERVER VAUX-SUR-MER LES VAUXOIS SE MOBILISENT



## LA ROCHE

Le 20 février dernier, des Vauxois et Royannais résidant dans le quartier la Roche-Chantemerle se sont **rassemblés devant la mairie** pour faire entendre leurs voix.

À l'origine de leur mouvement, un projet de réaménagement avec la mise en **sens unique** des rues des Cendrilles, des Primevères et de la Roche. La mairie a en effet décidé d'aménager des «pistes cyclables» sur les rues de la Roche et des Cendrilles et de diminuer le **«trafic dit de transit»**.

Fin janvier 2021, un descriptif du projet a été distribué avec un calendrier du déroulement des travaux.

**Et là, la pilule ne passe pas** : les riverains dénoncent une **absence de concertation**, un projet imposé sans tenir compte de leurs remarques.

Les Royannais, qui constituent la moitié des habitants de ce quartier, ont découvert ce projet en janvier 2021 alors qu'il est en gestation depuis 2014.

Les riverains des deux communes ont alors décidé de s'unir, ont mis en ligne une pétition contre ce projet et ont organisé ce rassemblement. Pour eux, ce projet n'a de «vert» que la couleur du papier le présentant.

La mise en sens unique augmentant fortement **les distances de trajets quotidiens et donc les émissions de gaz polluants**.

Ils souhaitent que la mairie **«revoie sa copie»** en aménageant de la **«chaucidou»** sur les trois rues concernées et maintenir ainsi le double sens de circulation. Ils s'interrogent aussi sur le devenir des chênes situés en plein cœur de ce projet ...

## LES BATTIÈRES

**171**, retenez ce chiffre, 171 signataires de la pétition **«Préservez la zone des Battières et donnons de l'air à Vaux sur Mer»**, lancée par une habitante de Vaux sur Mer contre l'urbanisation de la zone des Battières.

Il s'agit d'un espace de 2,9 ha sur les 21 ha de la ZAC du Cormier et des Battières, situé entre la frange urbaine et le Marais de Pontaillac.

Cette pétition a été déposée auprès du Commissaire Enquêteur dans le cadre de l'enquête publique sur la ZAC. Dans son rapport le commissaire enquêteur évoque «une bonne mobilisation de la population». **Cette mobilisation de la population est exceptionnelle**. Sur les 196 observations du public, 180 personnes s'opposent à l'urbanisation des Battières et souhaitent qu'il soit conservé en espace naturel.

Où est l'utilité publique à réaliser un lotissement sur le site des Battières au regard des risques que son urbanisation fait peser sur **la zone humide du Marais de Pontaillac, de la qualité des eaux du Rivaud et de la Conche de Pontaillac**.

La Commission européenne a annoncé le jeudi 18 février 2021 **mettre en demeure la France** de rendre sa législation nationale conforme avec la directive 2011/92/UE concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement.

Quand les élus locaux prendront-ils conscience que l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols sont **destructeurs de notre environnement** ? Aux Battières il est encore temps de renoncer à ce projet : une manière d'adresser un signe positif aux jeunes générations.

# DEMAIN VOUS APPARTIENT



À l'aube du premier anniversaire de ces dernières élections, il est certes difficile de dresser

un bilan compte tenu du contexte sanitaire mais nous pouvons néanmoins vous faire part de quelques décisions prises durant cette première année.

## QUELQUES ÉTONNEMENTS

Notons un coût exorbitant pour des toilettes grand luxe a proximité de la plage de St Sordelin (décision conseil municipal du 22 septembre 2020 au prix de 50 262.42 € TTC) qui ne verront jamais le jour (recours des riverains) mais un bon de commande signé (affaire à suivre).

Inquiétons-nous d'une sur-urbanisation vitesse grande V avec un PLU laxiste et permissif et donc des constructions plus importantes sur des terrains de plus en plus petits ; ceci résultant des grandes décisions prises l'an dernier. Les avis divergent surtout si vous êtes investisseurs ou particuliers en quête d'une paisible retraite.

Interrogeons-nous sur l'attente de l'ouverture de la salle de l'atelier avec impatience : une grande salle qui aurait permis de recevoir un petit nombre de Vauxois (respect du protocole et des règles sanitaires) pour les informer, entre autres, de travaux « imprécis et non concertés » : en effet les travaux prévus dans le quartier de la Roche sont au centre d'une polémique. Du côté des élus que nous sommes, nous déplorons de nouveau la non-information.

Le sujet a été évoqué en conseil municipal le 15 décembre 2020 avec une réponse imprécise sur le fait que les travaux ne commenceraient probablement pas sans en informer

les riverains. Quid de l'article du Sud-Ouest du 20 janvier 2021 avec des travaux annoncés pour février 2021...A coup de « Tant que faire se peut » les choses avancent !

Il est à regretter que nous obtenons souvent comme réponse « la crise, le confinement, la covid ... et l'ancienne mandature » La majorité des adjoints actuels n'est-elle pas issue de celle-ci ?

## UN POINT COVID

Nous avons soumis des idées pour aider les commerçants telles que l'utilisation de fonds pour offrir plexi ou protection, un geste de la municipalité par besoin mais aussi par soutien et bienveillance auprès des acteurs économiques de notre ville.

Nous désirons également mettre en avant la communication pour éviter la propagation, En complément des actions de prévention de l'Agence Régionale de la Santé, nous tenons à souligner que le premier acte citoyen face à ce fléau est d'informer votre entourage rapidement lorsque vous êtes positifs ou cas contact. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir combien de cas positifs la Ville de Vaux-sur-Mer a enregistré, si notre pharmacie est autorisée à vacciner et si les doses de vaccins sur notre territoire sont en nombre suffisant.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part des éventuels problèmes rencontrés sur notre commune, quelque soit le sujet.

Que le printemps à venir soit plus beau que l'année qui vient de s'écouler !

**Ludivine CAMEL et Béatrice RENU**

**pour « Demain Vous Appartient »**

Tél. 06 82 42 64 97 / Courriel : dva.vaux@gmail.com



Inscrivez-vous à lettre d'information de la ville : vous aurez ainsi connaissance des informations locales et des événements se déroulant sur la commune de Vaux-sur-Mer.

Pour s'abonner :

[www.vaux-sur-mer.fr/newsletters](http://www.vaux-sur-mer.fr/newsletters)